

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE ROLLER SPORTS

Représentée par son président, Monsieur Daniel BONITHON
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **15 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Structuration fédérale (10 000 €)
- Promotion des APS comme facteur de santé (5 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 1 092 135€.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

15 JUL. 2014

Bordeaux le 25 mai 2014

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE ROLLER SPORTS

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

Thierry MOSIMANN

LE COMPTABLE BUDGETAIRE ET


6 Boulevard Franklin Roosevelt
CS11742 - 33080 Bordeaux Cedex
T (33) 05 56 33 65 65 - F (33) 05 56 33 65 66

COMPTABLE MINISTERIEL économique et financier
le - 3 <i>[Signature]</i> 2014
Jean-Pierre DESCAMPS Adjoint au chef du département du contrôle budgétaire

2101 276 839

M

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	110 000 €	95 000 €	95 000 €	15 000 €
Action 3	110 000 €	95 000 €	95 000 €	15 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €
Accompagnement sanitaire préventif	50 000 €	40 000 €	40 000 €	10 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Rendre le cursus de formation de l'encadrement plus attractif	105 000 €	75 000 €	75 000 €	30 000 €
Action 4	105 000 €	75 000 €	75 000 €	30 000 €
Professionnalisation de l'activité	50 000 €	40 000 €	40 000 €	10 000 €
Formations fédérales	55 000 €	35 000 €	35 000 €	20 000 €
Organiser la soutenabilité du projet permettant d'assurer la compétitivité sportive de la Ff	1 092 000 €	835 000 €	795 000 €	297 000 €
Action 1	82 000 €	40 000 €	40 000 €	42 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	82 000 €	40 000 €	40 000 €	42 000 €
Action 2	1 010 000 €	795 000 €	755 000 €	255 000 €
Aides personnalisées (AP)	85 000 €	70 000 €	70 000 €	15 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	645 000 €	510 000 €	475 000 €	170 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	280 000 €	215 000 €	210 000 €	70 000 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	94 000 €	58 000 €	57 135 €	36 865 €
Action 2	94 000 €	58 000 €	57 135 €	36 865 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	94 000 €	58 000 €	57 135 €	36 865 €
Accompagner les clubs à s'ouvrir à des lieux de pratique adaptés à la jeunesse	180 000 €	70 000 €	70 000 €	110 000 €
Action 1	180 000 €	70 000 €	70 000 €	110 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	180 000 €	70 000 €	70 000 €	110 000 €
Développer une offre de pratique loisir attractive plus particulièrement liée à l'approche k	100 000 €	40 000 €	40 000 €	60 000 €
Action 1	100 000 €	40 000 €	40 000 €	60 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	100 000 €	40 000 €	40 000 €	60 000 €
Accompagner les ligues et les clubs à construire un projet pérenne	180 000 €	20 000 €	20 000 €	160 000 €
Action 1	180 000 €	20 000 €	20 000 €	160 000 €
Structuration fédérale	180 000 €	20 000 €	20 000 €	160 000 €
Faciliter l'engagement des femmes à des postes à responsabilité	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Action 2	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Structuration fédérale	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL	1 881 000 €	1 203 000 €	1 162 135 €	710 865 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

70 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 092 135 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

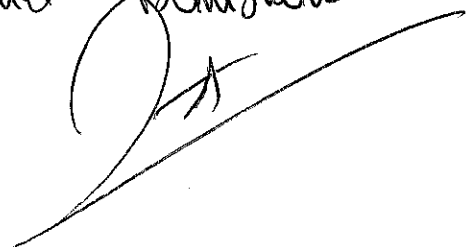
- cat 61 (indemnité des CTS)
- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

57 135 €

1 035 000 €

le 25 mai 2014.
Le président de la Fédération Française
de Roller Sports :

Daniel Bonithon



M